POLICE LOCALE DE SERAING-NEUPRÉ 5278

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE DU 26 FÉVRIER 2018

Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre de Seraing M. le Président ouvre la séance à 18h55

SÉANCE PUBLIQUE

Il est procédé à l'appel nominal.

Excusés: MM. TODARO, ONKELINX, LAEREMANS, SCIORTINO, ROBERT, Mme KRAMMISCH,

MM. BARBIER et KRUPA, Membres.

Le procès-verbal de la séance du <u>22 janvier 2018</u>, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense M. le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de ladite séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Il n'y a pas de correspondance.

OBJET N° 1. Premier cycle de mobilité. Appel à mobilité.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police :

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2005 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Attendu qu'il y a lieu de déclarer vacants deux emplois au cadre officier (commissaire de police du service proximité et commissaire de police au département police administrative), deux emplois au cadre moyen (inspecteur principal de proximité et inspecteur principal police secours) et deux emplois au cadre de base (inspecteur de proximité et inspecteur au service police secours) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque poste ;

Vu la décision du collège de police du 14 février 2018 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 13 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 13 :

- 1. de déclarer vacants deux emplois au cadre officier (commissaire de police du service proximité et commissaire de police au département police administrative), deux emplois au cadre moyen (inspecteur principal de proximité et inspecteur principal police secours) et deux emplois au cadre de base (inspecteur de proximité et inspecteur au service police secours) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque poste;
- 2. de déterminer comme suit les documents de vacance d'emploi à communiquer à la Direction de la mobilité et de la gestion des carrières :

ZP – 5278 : SERAING/NEUPRE CADRE OPERATIONNEL - CADRE OFFICIER Directeur du département "police administrative"

1. Catégorie(s) de personnel qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops - Cadre Officier - Commissaire de police

2. Description de la fonction :

- Gérer un département dont la mission est centrée sur une série de tâches dédiées à la police administrative au sens de la loi sur la fonction de police
- Travailler sous l'autorité du chef de corps
- Organiser la gestion du département et les tâches liées selon le modèle de l'excellence dans la fonction de police
- Veiller particulièrement à l'approche transversale dans la résolution des problèmes en développant et entretenant des partenariats internes et externes
- Faire toute proposition dans le but d'améliorer le fonctionnement du département (management participatif)
- Veiller à respecter en toute loyauté la vision édictée
- Organiser un système de contrôle interne sur base de la circulaire CP 3
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Etre responsable de l'aspect « bienêtre au travail », en planifiant les activités de services selon les règles statutaires, en privilégiant une harmonie au sein du département, en faisant preuve d'une totale transparence, en installant une politique de travail visant à éviter, et à défaut en apaisant, directement tout conflit naissant
- Veiller au respect du matériel, à son bon fonctionnement et au juste approvisionnement dans l'intérêt du département sur base d'un modèle de gestion dit de bon père (bonne mère) de famille
- Veiller à la qualité des devoirs rédactionnels, tant sur le fond que sur la forme ainsi que le respect des délais de transmission édictés par les autorités
- Veiller à la qualité, à la justesse, de la transmission de l'information en matière de police administrative
- Veiller à la planification et à la réalisation des opérations en concertation avec le département de l'optimisation, à l'implication ses collaborateurs en y participant de

- manière active prioritairement dans le domaine de la sécurité, de la tranquillité, de la salubrité et de la propreté publiques
- Réagir à l'émergence de tout phénomène puis en assurer les rapports administratifs requis
- Participer à la tenue à jour de la documentation locale
- Gérer tout événement majeur tant judiciaire qu'administratif en collaboration avec les différents départements de la police locale de SERAING-NEUPRE et de l'Officier de police administrative de garde
- Faire rapport le plus rapidement possible au chef de corps sur tout événement particulier soit grave ou à risque de retentissement médiatique
- Participer aux réunions internes organisées par le chef de corps
- Participer au rôle des Officiers de garde en matière de police administrative
- Favoriser et faire preuve d'un esprit de service
- Orienter une gestion quotidienne sur base d'outils modernes

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques/accident de circulation/port d'armes/chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité:

a) compétences spécifiques :

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) compétences :

- Participer à un échange d'idées à propos des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents articulant des logiques différentes et/ou comportant une information sortant du contexte habituel
- Rédiger des documents de types et de complexités divers, liés au contexte habituel de travail
- Identifier l'information pertinente dans un ensemble de données complexes et inhabituelles et concevoir un message clair et adapté
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine d'activité par rapport aux domaines voisins, en comprendre les processusclés et le fonctionnement
- Posséder une connaissance approfondie des bases théoriques liées à la fonction, les appliquer à des situations inhabituelles et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Déterminer des objectifs pour soimême et pour autrui en cohérence avec les grandes orientations de l'organisation
- Moduler un programme de travail selon la nouveauté et la complexité de la situation en appliquant les opérations adéquates requises
- Donner des instructions adaptées selon les circonstances de l'exécution et la complexité de l'activité considérée
- Adapter le suivi des objectifs de l'équipe et la gestion des moyens alloués selon les diverses situations rencontrées

- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe
- Au travers des diverses activités du groupe, montrer l'importance de l'objectif commun et augmenter l'adhésion du groupe à celui-ci
- Planifier et fixer des priorités dans des tâches complexes ; pouvoir intégrer l'incertitude dans la planification
- Adapter sa prise de décision à la nouveauté et/ou la difficulté des situations rencontrées
 ; pouvoir y intégrer l'incertitude
- Avoir une influence sur le fonctionnement du groupe, lui donner une orientation répondant à la diversité des circonstances rencontrées, en cohérence avec la stratégie de l'organisation
- Etre détenteur du permis B
- Avoir suivi la formation "gold commander"
- Démontrer des connaissances précises sur la circulaire ministérielle CP4

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRE dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel

rue de la Bouteille 65

4100 SERAING

6. Date ultime d'introduction des candidatures :

Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps

8. Evaluation spécifique :

Néant

9. Compétences particulières :

Néant

10. Emploi vacant à la date :

1er septembre 2018

11. Composition de la commission de sélection :

La commission de sélection sera composée comme suit :

Le président : Yves HENDRIX, CDP, Chef de corps

Les assesseurs : Francis LEENAERTS, CP, Directeur et Léon COULON, CP, Directeur

12. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE OFFICIER Chef de service du service proximité

1. Catégorie (s) de personnel qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops - Cadre Officier - Commissaire de police

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du directeur du département "proximité"
- Organiser le service et les tâches liées selon le modèle de "police de proximité"
- Veiller particulièrement à l'approche transversale dans la résolution des problèmes en développant et entretenant des partenariats internes et externes dont la gestion des indicateurs
- Faire toute proposition dans le but d'améliorer le fonctionnement du service (management participatif)
- Veiller à respecter en toute loyauté à la vision édictée
- Exercer une fonction de contrôle sur base de la circulaire CP 3
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Etre responsable de l'aspect "bien-être au travail", en planifiant les activités de services selon les règles statutaires, en privilégiant une harmonie au sein du service, en faisant preuve d'une totale transparence, en installant une politique de travail visant à éviter, et à défaut en apaisant, directement tout conflit naissant
- Veiller au respect du matériel, à son bon fonctionnement et au juste approvisionnement dans l'intérêt du service sur base d'un modèle de gestion dit de bon père (bonne mère) de famille
- Veiller à la qualité des devoirs rédactionnels, tant sur le fond que sur la forme ainsi que le respect des délais de transmission édictés par les autorités
- Veiller à la qualité, à la justesse, de la transmission de l'information dans l'intérêt de la résolution des enquêtes (RIR, RAR, DOS, etc.)

- Veiller à la planification et à la réalisation des opérations en concertation avec le département de l'optimisation, à l'implication ses collaborateurs en y participant de manière active prioritairement dans le domaine du phénomène des stupéfiants
- Réagir à l'émergence de tout phénomène, veiller à l'exécution des patrouilles puis en assurer les comptes-rendus sur base de compteurs et autres indicateurs de travail
- Participer à la tenue à jour de la documentation locale
- Gérer tout événement majeur tant judiciaire qu'administratif en collaboration avec les différents départements de la police locale de Sn et de l'Officier de police administrative de garde
- Faire rapport le plus rapidement possible au directeur de département ou au chef de corps en son absence de tout événement particulier soit grave ou à risque de retentissement médiatique
- Participer et veiller à une présence obligatoire lors des réunions des comités de quartier organisées par l'autorité administrative et en assurer le suivi
- S'impliquer dans la gestion de la voirie afin d'améliorer la sécurité routière
- Participer aux réunions internes, organisées par le directeur de département
- Participer au rôle des Officier de permanence de garde
- Favoriser et faire preuve d'un esprit de service

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques/accident de circulation/port d'armes/chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité:

a) compétences spécifiques :

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) compétences :

- Participer à un échange d'idées à propos des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents articulant des logiques différentes et/ou comportant une information sortant du contexte habituel
- Rédiger des documents de types et de complexités divers, liés au contexte habituel de travail
- Identifier l'information pertinente dans un ensemble de données complexes et inhabituelles et concevoir un message clair et adapté
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine d'activité par rapport aux domaines voisins, en comprendre les processus clés et le fonctionnement
- Posséder une connaissance approfondie des bases théoriques liées à la fonction, les appliquer à des situations inhabituelles et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Déterminer des objectifs pour soi-même et pour autrui en cohérence avec les grandes orientations de l'organisation
- Moduler un programme de travail selon la nouveauté et la complexité de la situation en appliquant les opérations adéquates requises

- Donner des instructions adaptées selon les circonstances de l'exécution et la complexité de l'activité considérée
- Adapter le suivi des objectifs de l'équipe et la gestion des moyens alloués selon les diverses situations rencontrées
- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe
- Au travers des diverses activités du groupe, montrer l'importance de l'objectif commun et augmenter l'adhésion du groupe à celuici
- Planifier et fixer des priorités dans des tâches complexes ; pouvoir intégrer l'incertitude dans la planification
- Adapter sa prise de décision à la nouveauté et/ou la difficulté des situations rencontrées
 ; pouvoir y intégrer l'incertitude
- Avoir une influence sur le fonctionnement du groupe, lui donner une orientation répondant à la diversité des circonstances rencontrées, en cohérence avec la stratégie de l'organisation
- Etre détenteur de la formation fonctionnelle judiciaire recherche
- Avoir suivi la formation continue recours aux indicateurs
- · Avoir suivi la formation continue gestion d'enquête
- Avoir suivi la formation continue en matière de drogues naturelles et synthétiques
- Avoir suivi des formations continues en matière de police administrative, circulation routière

4. Lieu habituel de travail:

La police locale de SERAING-NEUPRE dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel, rue de la Bouteille 65 à 4100 SERAING

6. Date ultime d'introduction des candidatures :

Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps

8. Évaluation spécifique :

Néant

9. Compétences particulières :

Néant

10. Emploi vacant à la date :

1er septembre 2018

11. Composition de la commission de sélection :

Néant

12. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE MOYEN

Adjoint de proximité

Catégorie(s) de personnel qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops - Cadre Moyen - inspecteur Principal

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du chef du commissariat de proximité auquel il est attaché structurellement
- · Appliquer les directives du dirigeant, inhérentes au fonctionnement du travail de quartier
- Assurer une mission d'encadrement fonctionnel et opérationnel selon les principes de l'excellence de la fonction de police
- Assurer une gestion qualitative des devoirs sur les bases de la police administrative et de la police judiciaire
- Organiser le contrôle du travail sur base de la circulaire dénommées "CP3"
- Aider et orienter les collaborateurs dans l'utilisation des logiciels à disposition
- Surveiller journellement le respect des règles en matière de gestion d'un quartier, orienter la stratégie dans une attitude pro active en faisant constater les infractions selon la politique interne définie
- Organiser des actions visant le respect du règlement général de police
- Analyser les plaintes, faire rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits
- S'assurer de la transversalité de l'action au sein du département en appliquant le principe de la polyvalence nuancée
- S'engager à formaliser les objectifs de travail à ses collaborateurs et participer activement aux opérations planifiées

- Assurer l'intérim du dirigeant du commissariat s'il est désigné à ce titre
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques/accident de circulation/port d'armes/chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moven incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité:

a) compétences spécifiques :

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) compétences :

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Dans son fonctionnement habituel, agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchainant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte de fonctionnement
- Donner des instructions liées à des activités complexes mais relevant du fonctionnement habituel de l'équipe
- Suivre la réalisation des objectifs de l'équipe et gérer les moyens mis à disposition dans le cadre du fonctionnement habituel
- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme du groupe
- Dans le cadre du fonctionnement habituel du groupe, convaincre le groupe de l'importance de l'objectif commun
- Planifier les activités courantes, relevant du fonctionnement habituel du groupe
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Avoir une influence sur le groupe dans son fonctionnement habituel et pouvoir lui donner une orientation dans le sens souhaité par l'organisation

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRE dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel, rue de la Bouteille 65 à 4100 SERAING

6. <u>Date ultime d'introduction des candidatures</u> :

Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps

8. Evaluation spécifique :

Néant

9. Compétences particulières :

Néant

10. Emploi vacant à la date :

1er septembre 2018

11. Composition de la commission de sélection :

Néant

12. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE MOYEN Inspecteur principal police secours

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops - Cadre moyen - inspecteur principal de police

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du directeur du département police secours
- Veiller journellement à engager ses collaborateurs sur le territoire local afin de garantir une forme de visibilité en des endroits stratégiquement décidés comme les abords des établissements scolaires, les carrefours et/ou autres "points noirs" afin de garantir la sécurité routière mais aussi la fluidité de la circulation
- Organiser spontanément cette visibilité au départ de l'outil dénommé "orbit" afin d'optimaliser ces moments de surveillance
- Assurer une gestion qualitative des accidents de la circulation et autres collisions sur le plan administratif et judiciaire (gestion des "PIM", PV et SAC roulage)
- Organiser le contrôle du travail sur base de la circulaire CP 3
- Aider et orienter les collaborateurs dans l'utilisation du logiciel requis et autres outils à disposition pour établir les plans relatifs aux accidents et autres collisions constatés
- Surveiller journellement le respect des règles en matière de circulation routière en général, oriente la stratégie dans une attitude pro active en faisant constater les infractions selon la politique interne édictée dans le plan d'actions
- Utiliser et assurer la formation de ses collaborateurs sur les outils tels que les caméras dites "ANPR", les radars (fixe et/ou mobile) vitesse, la voiture tonneau
- Organiser des actions visant le respect des règlements généraux de police de la Ville de SERAING et de la Commune de NEUPRE
- Analyser les plaintes, fait rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits
- S'engager à formaliser des objectifs de travail à ses collaborateurs dans une voire deux des matières spécialisées de roulage (comme la conduite sous influence de drogue au volant, les excès de vitesse, etc.) et participer aux contrôles planifiés
- S'assurer de la transversalité de l'action au sein du département police secours en appliquant le principe de la polyvalence nuancée
- Analyser les réponses accordées aux appels relatifs à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Représenter la police locale en qualité de pilote au sein des concertations opérationnelles
- Justifier d'une expérience en matière de mobilité
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à

- Risques spécifiques
- Poste de sécurité
- Agressions verbales et/ou physiques/accident de circulation/port d'armes/chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique

- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Blessures, maladies du dos ou autres
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Vacations irrégulières/risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité:

a) compétences spécifiques :

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) compétences :

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Dans son fonctionnement habituel, agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Donner les instructions liées à des activités complexes mais relevant du fonctionnement habituel de l'équipe
- Suivre la réalisation des objectifs de l'équipe et gérer les moyens mis à disposition dans le cadre du fonctionnement habituel
- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe
- Dans le cadre du fonctionnement habituel du groupe, convaincre le groupe de l'importance de l'objectif commun
- Planifier les activités courantes, relevant du fonctionnement habituel du groupe
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Avoir une influence sur le groupe dans son fonctionnement habituel et pouvoir lui donner une orientation dans le sens souhaité par l'organisation
- Formation fonctionnelle gestionnaire fonctionnelle
- Formation continue discipline ; contrôle interne ; pour les dirigeants
- Formation continue Community Policing

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRE dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel, rue de la Bouteille 65 à 4100 SERAING

6. Date ultime d'introduction des candidatures :

Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps

8. Evaluation spécifique :

Néant

9. Compétences particulières :

Néant

10. Emploi vacant à la date :

1er septembre 2018

11 Composition de la commission de sélection :

Néant

12. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE DE BASE

Inspecteur police secours

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops - cadre de Base - inspecteur de police

2. Description de la fonction :

a) L'intervention :

- Travailler sous l'autorité de l'Officier de Police Judiciaire de garde
- Effectuer les interventions de police administrative et judiciaire qui lui sont confiées, selon les principes de la police de proximité
- Lors de ces patrouilles, rechercher prioritairement les infractions au règlement général de police ainsi que celles aux règles gérant la circulation routière
- Effectuer d'initiative des patrouilles orientées vers la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques
- Acter les plaintes, rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant une enquête policière pour finaliser de manière efficiente les dossiers ;
- Effectuer les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la capacité hypothéquée (conformément aux instructions opérationnelles)
- Participer à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées
- S'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques/accident de circulation/port d'armes/chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Travail de nuit et vacations irrégulières/risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

b) L'accueil :

- Assurer l'accueil des personnes et/ou des victimes selon les principes de la police de proximité
- Acter les plaintes et rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant une enquête policier pour finaliser de manière efficiente les dossiers

- S'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies
- Informer correctement les citoyens, assurer le renvoi vers le service compétent si nécessaire et après avoir analysé leurs besoins
- Après 21 h, seuls les accueils à caractère urgent sont pris en charge (voir la note de politique générale). Dans tous les cas, une information ISLP complète est rédigée
- Respecter les règles de procédure mises en place afin d'assurer une qualité de service
- Faire preuve d'un esprit de service

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques/accident de circulation/port d'armes/chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques ou conditions ergonomiques
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête
- Travail statistique
- Problèmes physiques
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes

Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité:

a) compétences spécifiques :

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) compétences :

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information
- Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
- Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
- Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRE dans son entièreté

Renseignements complémentaires :

Direction du personnel, rue de la Bouteille 65 à 4100 SERAING

6. Date ultime d'introduction des candidatures :

Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le Chef de corps

8. Évaluation spécifique :

Néant

9. Compétences particulières :

Néant

10. Emploi vacant à la date :

1er janvier 2018

11. Composition de la commission de sélection :

Néant

12. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE DE BASE

Inspecteur de proximité

1. Catégorie des personnes qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

- Personnel Ops cadre de base inspecteur de police
- Il s'agit d'un emploi spécialisé
- La priorité sera accordée aux détenteurs du brevet fonctionnel
- Détenteurs ou non du brevet de la "formation fonctionnelle police de quartier"

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du chef et des adjoints du commissariat de proximité auquel il est attaché
- Effectuer d'initiative des patrouilles orientées vers la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques
- Acter les plaintes, rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant les enquêtes policières utiles pour finaliser les dossiers dans le respect des prescrits dont la MFO3
- Assumer la gestion du secteur assigné selon la philosophie et les principes de la police de proximité;
- S'engager à suivre les instructions données visant la manière de gérer le quartier
- S'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies
- Se tenir informé de ce qui se vit dans son quartier où il doit devenir la personne de référence et prendre les initiatives immédiates et utiles en vue de la résolution de problèmes posés
- Exécuter les tâches de police administrative et judiciaire dévolues
- Utiliser de manière efficiente du règlement général de police selon les lignes de conduite fournies dans le cadre de la gestion du secteur attribué
- Mettre tout en œuvre pour garantir la tranquillité, la salubrité, la propreté et la sécurité dans son secteur et ce, en parfaite synergie avec ses collègues, les autres partenaires et la population
- Etre attentif aux règles régissant le domaine de la circulation routière notamment dans le cadre du secteur attribué
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Participer à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations plus particulièrement celles visant à la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- agressions verbales et/ou physiques/accident de circulation/port d'armes/chutes diverses
- stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans

- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité:

a) Compétences spécifiques :

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) Compétences :

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information
- Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
- Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
- Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRE dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel, rue de la Bouteille 65 à 4100 SERAING

6. Date ultime d'introduction des candidatures :

Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps

8. Evaluation spécifique :

Néant

9. Compétences particulières :

Néant

10. Emploi vacant à la date :

1er septembre 2018

11. Composition de la commission de sélection :

Néant

12. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidats

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 2 : Acquisition d'un radar répressif - via l'appui logistique de la police fédérale.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-4 relatif aux compétences du collège de police et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11, 33 et 115, paragraphe 9;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 2, 6° et 47, paragraphe 2, qui dispense les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser euxmêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Revu sa délibération du 22 janvier 2018 relative à l'acquisition d'un radar répressif ;

Vu la décision n° 3 du collège de police du 24 juin 2005 marquant son accord sur l'adhésion de la police locale de SERAING-NEUPRÉ à l'appui logistique payant de la police fédérale et arrêtant les termes du protocole qui définit les obligations et responsabilités des parties quant à l'exécution de ce marché ;

Vu sa délibération n° 4 du 17 décembre 2012 maintenant son accord sur l'adhésion de la police locale de SERAING-NEUPRÉ à l'appui logistique payant avec la police fédérale pour la durée de la législature (2013-2018) ;

Attendu qu'il est nécessaire pour la police locale de SERAING-NEUPRÉ d'acquérir un nouveau radar répressif afin d'accomplir ses missions de sécurité routière ;

Attendu que l'appui logistique de la police fédérale offre la possibilité d'acquérir ledit matériel à des prix compétitifs et qu'il serait, dès lors, intéressant de passer via cette voie ;

Attendu que le contrat cadre est référencé "procurement 2016 R3 228";

Attendu, dès lors, qu'il serait judicieux d'acquérir le radar auprès de la n.v. SecuRoad, Nijverheislaan 31, 8540 DEERLIJK ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à :

- 42.855 € hors T.V.A. soit 51.854,55 €, T.V.A. de 21 % comprise, pour l'acquisition du radar répressif ;
- 2.600 € par an hors T.V.A. soit 3.146 €, T.V.A. de 21 % comprise pour l'entretien annuel, c'est à dire 9.438 € pour trois ans ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit, pour l'acquisition du radar répressif, au budget extraordinaire de l'exercice 2018, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement" et sera inscrit pour l'entretien annuel du matériel, aux budgets ordinaires de 2021 à 2023, à l'article qui sera créé à cet effet ;

Vu la décision du collège de police du 14 février 2018 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 13 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 13, l'acquisition du radar répressif auprès de la n.v. SecuRoad pour un montant estimé à 42.855 € hors T.V.A. soit 51.854,55 €, T.V.A. de 21 % comprise,

CHARGE

le collège de police :

- de passer la commande auprès de la n.v. SecuRoad ;
- d'imputer la dépense de 51.854,55 €, T.V.A. de 21 % comprise, sur le budget extraordinaire de l'exercice 2018, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement", dont le disponible est suffisant,

PRÉCISE

- que l'imputation de la dépense pour l'entretien annuel prendra court trois ans après l'acquisition du radar répressif, à l'issue du délai de garantie ;
- que la dépense de 2.600 € par an hors T.V.A., soit 3.146 €, T.V.A. de 21 % comprise, pour l'entretien annuel sera imputée sur les budgets ordinaires de 2021 à 2023, à l'article qui sera créé à cet effet.

M. le Président présente le point. Aucune remarque ni objection. La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 3: Contrat d'entretien relatif aux systèmes de détection de gaz dans les bâtiments de police pour les années 2018, 2019 et 2020. Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €);

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1°;

Considérant qu'il est nécessaire pour la police locale de SERAING-NEUPRÉ d'envisager un contrôle annuel des systèmes de détection de gaz pour les bâtiments de la police ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Contrat d'entretien relatif aux systèmes de détection de gaz dans les bâtiments de police pour les années 2018, 2019 et 2020", établi par le service administratif;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 1.350,00 € hors T.V.A. ou 1.633,50 €, T.V.A. de 21 % comprise (soit 544,50 €, T.V.A. comprise, par an) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2018, à l'article 33000/125-06, ainsi libellé : "Prestations de tiers pour les bâtiments", ainsi qu'au budget ordinaire de 2019 et 2020, aux articles qui seront créés à cet effet ;

Vu la décision du collège de police du 14 février 2018 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 14 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 14 :

- 1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Contrat d'entretien relatif aux système de détection de gaz dans les bâtiments de police pour les années 2018, 2019 et 2020", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.350,00 € hors T.V.A. ou 1.633,50 €, T.V.A. de 21 % comprise (soit 544,50 €, T.V.A. comprise, par an);
- 2. de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- 3. de consulter les opérateurs suivants dans le cadre de la procédure négociée :
 - s.a. DALEMANS GAZ DÉTECTION (T.V.A. BE 0426.738.830), rue Jules Mélotte 27, 4350 REMICOURT;
 - s.a. IMTECH BELGIUM (T.V.A. BE 0402.969.474), boulevard Industriel 28, 1070 BRUXELLES (ANDERLECHT);
 - s.a. BEMAC CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES (T.V.A. BE 0412.889.507), avenue du Progrès 28, 4432 ANS, CHARGE

le collège de police :

- de passer un marché par procédure négociée sans publicité après réception et examen des offres des prestataires ;
- d'imputer cette dépense sur le budget ordinaire de 2018, à l'article 33000/125-06, ainsi libellé : "Prestations de tiers pour les bâtiments" ainsi qu'au budget ordinaire de 2019 et 2020, aux articles qui seront créés à cet effet.

M. ONKELINX entre en séance

M. le Président présente le point. Aucune remarque ni objection. La proposition est adoptée à l'unanimité. OBJET N° 4: Marché conjoint de fourniture de papiers (A4 - A3) pour copieurs, destinés aux services et établissements scolaires communaux et à la police locale de SERAING-NEUPRE - Années 2018-2020 - Adhésion au marché initié par la Ville de SERAING.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36, et notamment les articles 2, 36° et 48 permettant une réalisation conjointe du marché pour le compte de plusieurs adjudicateurs ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures :

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Attendu que la Ville de SERAING lance une nouvelle procédure de marché visant à la fourniture de papiers (A4 - A3) pour copieurs, pour les années 2018 à 2020 et qu'il est proposé à la police locale de SERAING-NEUPRÉ d'adhérer à ce marché dans le cadre d'un marché conjoint au sens de l'article 48 de la loi du 17 juin 2016 susvisée ;

Vu le projet de cahier des charges élaboré par la Ville de SERAING ;

Considérant l'intérêt d'adhérer au marché dont question afin de bénéficier de prix plus avantageux générés par l'organisation d'un marché global ;

Considérant que le marché sera passé par la procédure ouverte ;

Attendu que le service des marchés publics a estimé la dépense du marché à charge de la police locale de SERAING-NEUPRÉ à un montant de 14.067,00 € hors T.V.A. soit 17.021,07 €, T.V.A. de 21 % comprise, pour trois ans, soit 4.689,00 € hors T.V.A. soit 5.673,69 €, T.V.A. de 21 % comprise, par année ;

Attendu qu'il semble dès lors judicieux de déjà s'inscrire à cet effet dans un partenariat avec la Ville de SERAING, en vue de l'organisation d'un marché unique au sens de l'article 48 de la loi du 17 juin 2016 susvisée et de désigner ainsi la Ville de SERAING en qualité d'organe représentatif du collectif en vue de la passation du "Marché conjoint de fourniture de papiers (A4 - A3) pour copieurs, destinés aux services et établissements scolaires communaux et à la police locale de SERAING-NEUPRÉ - Années 2018-2020";

Considérant que la Ville de SERAING exécutera toujours la procédure et interviendra au nom de la police locale de SERAING-NEUPRÉ à l'attribution du marché ;

Vu la décision du collège de police du 14 février 2018 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 14 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 14 :

- d'adhérer au marché par procédure ouverte initié par la Ville de SERAING dans le cadre du "Marché conjoint de fourniture de papiers (A4 - A3) pour copieurs, destinés aux services et établissements scolaires communaux et à la police locale de SERAING-NEUPRÉ - Années 2018-2020";
- 2. de mandater la Ville de SERAING pour exécuter la procédure et pour intervenir à l'attribution du marché au nom de la police locale de SERAING-NEUPRÉ,

MARQUE

son accord sur les termes du cahier des charges qui lui a été soumis,

CHARGE

le collège de police d'imputer cette dépense sur les budgets ordinaires de 2018 à 2020, aux articles qui seront prévus à cet effet,

PRECISE

qu'en cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci à concurrence de sa participation au marché.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 5: Acquisition de testeurs d'haleine pour les années 2018 à 2021. Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €);

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1°;

Considérant que la police locale de SERAING-NEUPRÉ via l'Institut VIAS (ex-IBSR) a pu se doter d'un testeur d'haleine de type acotrue P. ;

Considérant que cet appareil permet des contrôles plus larges en moins de temps, il serait donc utile d'en acquérir deux de plus ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition de testeurs d'haleine pour les années 2018 à 2021" établi par le service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 2.231,40 € hors T.V.A. ou 2.700,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit comme suit :

- acquisition des testeurs, au budget extraordinaire de l'exercice 2018, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement" ;
- l'étalonnage au budget ordinaire de l'exercice 2018, à l'article 33000/124-12, ainsi libellé : "Location et entretien des fournitures techniques" et aux budgets ordinaires des exercices de 2019 à 2021 aux articles qui seront créés à cet effet ;

Vu la décision du collège de police du 14 février 2018 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 14 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 14 :

- 1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition de testeurs d'haleine pour les années 2018 à 2021", établis par la police locale SERAING-NEUPRÉ. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2.231,40 € hors T.V.A. ou 2.700,00 €, T.V.A. de 21 % comprise;
- 2. de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- 3. de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée :
 - s.c.r.l. INSTITUT BELGE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (VIAS) [T.V.A. BE 0432.570.411], chaussée de Haecht 1450, 1030 BRUXELLES (SCHAERBEEK);
 - s.p.r.l. FARLA MEDICAL (T.V.A. BE 0863.807.368), Lange Leemstraat 192, 2018 ANTWERPEN;
 - s.p.r.l. ALCOLINE (T.V.A. BE 0445.079.550), Mansionstraat 26, 2990 WUUSTWEZEL,

CHARGE

le collège de police :

- de passer un marché par procédure négociée sans publicité après réception et examen des offres des opérateurs économiques ;
- d'imputer cette dépense comme suit :
 - 1.896,55 €, T.V.A. comprise, sur le budget extraordinaire de 2018, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement", dont le crédit est suffisant ;
 - 200,86 €, T.V.A. comprise, sur le budget ordinaire de 2018, à l'article 33000/124-12, ainsi libellé: "Location et entretien des fournitures techniques", dont le crédit est suffisant, ainsi qu'aux budgets ordinaires des exercices de 2019 à 2021, aux articles qui seront créés à cet effet.

M. le Président présente le point. Aucune remarque ni objection. La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 6: Adhésion à un contrat de maintenance pour les 3 ascenseurs de la police locale de 2018 à 2020 - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €);

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1°;

Considérant que pour le bon fonctionnement du service de police locale de SERAING-NEUPRE il serait nécessaire de passer un contrat de maintenance pour les 3 ascenseurs utilisés dans les commissariats ;

Considérant le cahier des charges relatif à ce marché "Adhésion à un contrat de maintenance pour les 3 ascenseurs de la police locale de 2018 à 2020", établi par le service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 4.164,00 € hors T.V.A. ou 5.038,44 €, T.V.A. de 21 % comprise, pour 3 années (soit 1.679,48 €/an) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2018, à l'article 33000/125-06, ainsi libellé : "Prestations de tiers pour les bâtiments", ainsi que sur les budgets ordinaires des exercices 2019 et 2020, aux articles qui seront créés à cet effet :

Vu la décision du collège de police du 14 février 2018 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 14 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 14 :

- 1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Adhésion à un contrat de maintenance pour les 3 ascenseurs de la police locale de 2018 à 2020", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.164,00 € hors T.V.A. ou 5.038,44 €, T.V.A. de 21 % comprise, pour 3 années ;
- 2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- 3. de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre du marché par procédure négociée :
 - s.a. KONE BELGIUM (T.V.A. BE 0436.407.453), rue de Bretagne 24 à 1200 BRUXELLES (WOLUWE-SAINT-LAMBERT);
 - s.p.r.l. ASCELEC ORONA (T.V.A. BE 0436.044.395), cour Lemaire 7 à 4651 BATTICE;
 - s.a. ASCENSEURS RENSONNET (T.V.A. BE 0808.702.262), Au Fonds Râce 33 à 4300 WAREMME,

CHARGE

le collège de police :

- de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour ce marché après réception et examen des offres des opérateurs économiques ;
- d'imputer cette dépense sur le budget ordinaire de 2018, à l'article 33000/125-06, ainsi libellé: "Prestations de tiers pour les bâtiments", dont le disponible est suffisant, ainsi que sur les budgets ordinaires des exercices 2019 et 2020, aux articles qui seront créés à cet effet.

M. le Président présente le point. Aucune remarque ni objection. La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 7: Location d'une machine à affranchir de 2018 à 2023 - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt des opérateurs économiques à consulter.

PREND ACTE

que ce point est sans objet.

- Cérémonie annuelle en l'honneur des nouveaux agents de la Police Locale de Seraing-Neupré, ainsi que des agents admis à la retraite en 2017-

La séance publique est levée